

Un espace agricole en peau de chagrin

Du fait de l'artificialisation des sols, la disparition des terres agricoles s'accélère.

Cette consommation des terres agricoles se fait de deux manières : par le besoin d'espaces pour la construction et l'urbanisation, et par l'obligation de restaurer des habitats protégés, impactés par ces mêmes projets. Pour les agriculteurs, c'est la « double peine ».

Mais cette double peine n'est pas seulement une affaire agricole. Elle concerne aussi tous les citoyens.

L'artificialisation des sols, au rythme actuel en France, a en effet des conséquences plus larges sur la qualité du cadre de vie, la gestion des ressources naturelles, la consommation énergétique, etc. Elle a un coût, collectif, mais également individuel.

Dans le même temps, la disparition de terres agricoles – donc d'agriculteurs – et la grande fragilisation de certaines filières de production, très difficilement tenables notamment en zones péri-urbaines, vont à l'encontre du développement d'une agriculture de proximité, de qualité, variée et diversifiée.

Face à ces risques, le législateur a cherché à travers plusieurs textes récents à freiner la tendance générale. Ainsi la loi dite « Grenelle 2 » et la loi de modernisation de l'agriculture adoptées en 2010 rénovent le cadre juridique des documents d'urbanisme et créent de nouveaux outils. Mais l'efficacité de ces nouveaux dispositifs restent toutefois subordonnée à deux conditions : d'une part l'implication et la mobilisation des élus locaux, et d'autre part l'accompagnement des exploitants agricoles pour s'adapter aux nouveaux enjeux de leur territoire.

Les Chambres d'agriculture apportent leurs compétences et leurs actions – dont certaines figurent dans ce dossier – et montrent qu'il est possible de concilier les différents usages de l'espace, si tous les acteurs concernés sont mobilisés, avec l'objectif partagé d'un développement équilibré, et à dimension humaine, des territoires.

Lutter contre le gaspillage des terres agricoles constitue aujourd'hui, un enjeu primordial du développement durable.



Jean-Pierre BOISSON

*Membre du bureau de Chambres d'agriculture France,
Président de la Commission Entreprises*